



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
30/04/2025	
Date d'affichage	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
15/05/2025	
Nombre de conseillers :	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice.
En exercice.....23	Absents excusés avec procuration :
Présents.....13	Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Votants.....20	Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
	Josiane PACHOLKI pouvoir à Brigitte GOUTON
	Gerty EMBOULÉ pouvoir à Valérie BOCQUEL
	Geneviève DARGNAT pouvoir à Michel DOYEN
	Sébastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
	Adeline FAIDER-LOGET pouvoir à Pascale PALARD
	Absent(s) :
	Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Elisabeth FRONTIN
Réf : 2025-029	Secrétaire de séance : Pascale PALARD
Objet :	
SDESM : adhésion de deux nouvelles communes	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 22/05/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 22/05/2025	
	Le Maire,
	A. MOMON

**Absents excusés avec procuration :**

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL

Josiane PACHOLKI pouvoir à Brigitte GOUTON

Gerty EMBOULÉ pouvoir à Valérie BOCQUEL

Geneviève DARGNAT pouvoir à Michel DOYEN

Sébastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

Adeline FAIDER-LOGET pouvoir à Pascale PALARD

**Absent(s) :**

Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Elisabeth FRONTIN

**Objet :**

SDESM : adhésion de deux nouvelles communes

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 22/05/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 22/05/2025

Le Maire,

A. MOMON

Réf : 2025-029- SDESM : adhésion de deux nouvelles communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 15/05/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Pascale PALARD